

SOCOTEC

Agence de Cherbourg

BUREAU DE SAINT LO
ZAC du Bois Ardent
50000 SAINT LO
Tél. : 02.33.05.32.77
Fax : 02.33.55.19.89
E-mail : cconstruction.stlo@socotec.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE SARTILLY
66 Grande rue
50530 SARTILLY

Références : 24551/CT/10/959

Ce rapport comporte 10 pages.

Date : 09/12/2010

N° Dossier : CAM1875 / 001

Pilote de l'affaire : Philippe GONET

Missions : L + LE + SEI + HAND

**RAPPORT INITIAL
DE CONTROLE TECHNIQUE
ELECTRICITE**

DRAGEY RONTHON
Aménagement d'une laverie de linge équin
dans un bâtiment existant
COMMUNAUTE DE COMMUNES



5.34.

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT.....	3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS.....	5
4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION	7
1 INSTALLATIONS ELECTRIQUES.....	7
5. REDACTEURS DU RAPPORT	10

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique N° CAM1875 / 001, que SOCOTEC doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés ci-après.

La colonne Avis est subdivisée en trois sous-colonnes dont les abréviations sont les suivantes:

- F: Avis Favorable
- S: Avis Suspendu
- D: Avis Défavorable
- SO: Sans Objet
- HM: Hors Mission

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

- mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables. (Mission L)
- mission relative à la solidité des existants. (Mission LE)
- mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH. (Mission SEI)
- mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat.
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation.
- les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.
- les suites que le Maître d'Ouvrage ou son représentant compte donner aux avis défavorables devront être communiquées à SOCOTEC.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

AFFAIRE
DRAGEY RONTHON Aménagement d'une laverie de linge équin dans un bâtiment existant

MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SARTILLY 66 Grande rue 50530 SARTILLY

MAÎTRE D'OEUVRE
Isabelle BRICE Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges 50530 SARTILLY

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Aménagement d'une laverie, d'un bureau et de sanitaires au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant. Création d'un escalier pour accéder à un grenier non aménagé.

PERMIS DE CONSTRUIRE
- Date du dépôt de la demande : 16/04/2010 - Référence : 050 167 10 J0004 - Date d'obtention : 29/06/2010 - Modificatifs : Néant

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Référence des documents	Date du document
Dossier DCE reçu les 16 et 29/11/2010 - Descriptif sommaire des travaux - Calepin de plans pages 1 à 15	16/11/2010 15/11/2010

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 INSTALLATIONS ELECTRIQUES				L'article A du décret 88-1056 du 14/11/88 impose à tout chef d'établissement, lors de la mise en service des installations électriques ou après modification de structure, de faire effectuer une vérification initiale, cette dernière est hors intervention dans le cadre de la mission qui nous a été confiée. Nous restons à la disposition de la maîtrise d'ouvrage pour établir, à leur demande, la proposition correspondante à cette mission réglementaire.	
1.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5ÈME CATEGORIE					
1.1.1 Canalisations	F				
1.1.1.1 Catégorie C2	F				
1.1.1.2 Limites d'emploi des socles mobiles et canalisations mobiles				Sans objet.	
1.1.1.3 Canalisations mobiles ne faisant pas obstacle à la circulation				Sans objet.	
1.1.2 Eclairage de sécurité d'évacuation			S	Prévoir des blocs d'évacuation dans le local suivant : Laverie	1
1.1.3 Installations électriques des locaux à risques d'incendie (condition d'influence externe)				Sans objet.	
1.1.4 LOCAUX A SOMMEIL				Sans objet.	
1.2 DISPOSITIONS VIS A VIS DU DECRET DU 14/11/88					
1.2.1 CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS					
1.2.1.1 NORMES OBLIGATOIRES	F				
1.2.1.2 DISPOSITIONS GENERALES					
♦ Adaptation du matériel y compris les canalisations, à la tension de service et aux influences externes			D	Prévoir des luminaires NF dans tous les locaux.	2
1.2.1.3 LIMITATION DES CLASSES DE TENSION ET AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIERES				Sans objet.	
1.2.1.4 SEPARATION DES SOURCES D'ENERGIE			S	En attente des schémas unifilaires pour approbation.	3
1.2.1.5 COUPURE D'URGENCE			S	Prévoir une coupure d'urgence force et prises en laverie.	4
1.2.1.6 LOCAUX RENFERMANT DES INSTALLATIONS H.T				Sans objet.	
1.2.2 PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
1.2.2.1 MISE HORS DE PORTEE PAR ELOIGNEMENT				Sans objet.	

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

DOSSIER : CAM1875 / 001 DRAGEY RONTHON - Laverie de linge équin



4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.2.2.2 MISE HORS DE PORTEE AU MOYEN D'OBSTACLES	F				
1.2.2.3 MISE HORS DE PORTEE PAR ISOLATION	F				
1.2.2.4 CULOTS ET DOUILLES, PRISES DE COURANT, PROLONGATEURS, CONNECTEURS	F				
1.2.2.5 LIGNES DE CONTACT (CHARIOTS DE PONT ROULANT, PONTS ROULANTS...)				Sans objet.	
1.2.3 PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS INSTALLATIONS A COURANT ALTERNATIF					
1.2.3.1 PRISES DE TERRE	F				
1.2.3.2 DISPOSITIONS SPECIALES CONCERNANT LES INSTALLATIONS HAUTE TENSION				Sans objet.	
1.2.4 PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS INSTALLATIONS A COURANT AUTRE QU'ALTERNATIF				Sans objet.	
1.2.5 PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE					
1.2.5.1 LOCAUX OU EMBLEMES PRESENTANT DES DANGERS D'INCENDIE				Sans objet.	
1.2.5.2 ZONES SIGNALEES PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT COMME PRESENTANT DES RISQUES D'EXPLOSION				Sans objet.	
1.2.6 INSTALLATIONS PARTICULIERES					
1.2.6.1 LOCAUX ET EMBLEMES RESERVES A LA PRODUCTION, LA CONVERSION ET LA DISTRIBUTION BASSE TENSION				Sans objet.	
1.2.6.2 LABORATOIRES, PLATES-FORMES D'ESSAIS ET ATELIERS PILOTES				Sans objet.	
1.2.6.3 CIRCUITS ELECTRIQUES MIS EN OEUVRE DANS LE SOUDAGE A L'ARC ET PAR RESISTANCE ET DANS LES TECHNIQUES CONNEXES				Sans objet.	
1.2.6.4 INSTALLATIONS DE GALVANOPLASTIE ET D'ELECTROPHORESE - CELLULES D'ELECTROLYSE				Sans objet.	
1.2.6.5 DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX FOURS ELECTRIQUES				Sans objet.	
1.2.7 INSTALLATIONS DE SECURITE					
1.2.7.1 Généralités	F				

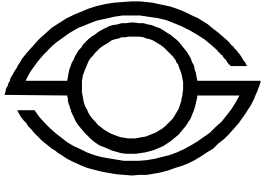
4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.2.7.2 Eclairage de sécurité		S		Voir remarque § "Eclairage de sécurité d'évacuation".	5

5. REDACTEURS DU RAPPORT

Les avis mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport ont été établis par :

Intervenants	Signatures
Philippe GONET Généraliste de la construction	
Patrick PASQUER Spécialiste Electricité	



SOCOTEC

Agence de Cherbourg
BUREAU DE SAINT LO
ZAC du Bois Ardent
50000 SAINT LO
Tél. : 02.33.05.32.77
Fax : 02.33.55.19.89

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE SARTILLY
66 Grande rue
50530 SARTILLY

SAINT LO, le 09/12/2010

Références : 24551/CT/10/959

Dossier : CAM1875 / 001

Affaire : DRAGEY RONTHON - Laverie de linge équin

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le Rapport Initial de Contrôle Technique référencé 24551/CT/10/959, de l'affaire citée en objet. Ce rapport complète le rapport n° 24551/CT/10/946 du 2/12/2010.

Le complément de rapport concerne les installations électriques.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pilote de l'affaire

Philippe GONET

Copies :
Isabelle BRICE (isabellebrice50@wanadoo.fr)